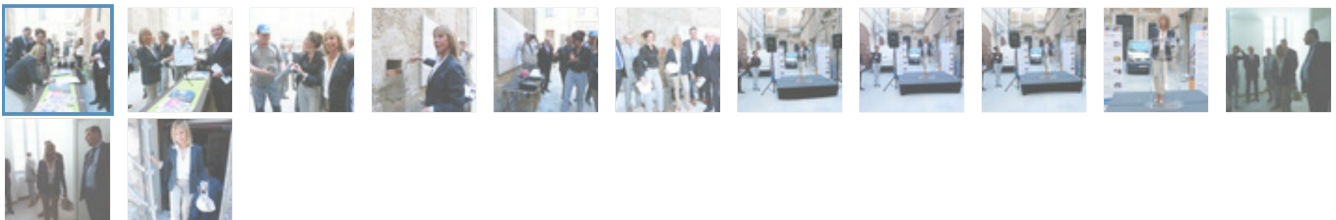


CENTRE NORD

Pose de la première pierre de la résidence sociale d'Adoma

Mis en ligne le jeudi 4 juin 2015

A r l e t t e F r u c t u s , P r é s i d e n t e d e s G I P
p r e m i è r e p i e r r e d e l a r é s i d e n c e s
i m p l a n t é e p a r A d o m a e n P A C A .



Mardi 26 mai 2015 à 15h00, Arlette Fructus, Présidente des GIP Marseille Rénovation Urbaine et Politique de la Ville, adjointe au maire de Marseille, déléguée au logement, à l'habitat, à la politique de la ville et à la rénovation urbaine, accompagnée de Philippe Pourcel, Directeur général délégué d'Adoma, en présence de Marie Lajus, Préfète déléguée à l'égalité des chances, ont posé la première pierre de la résidence sociale, 35 rue Thubaneau.

26 nouveaux logements autonomes et équipés pour faciliter l'insertion par le logement des plus précaires.

Un projet qui participe à la résorption de l'habitat insalubre

Adoma a fait l'acquisition auprès de la ville d'un immeuble du 18^e siècle situé rue Thubaneau dans le quartier « Belsunce » à Marseille. Au cœur du premier arrondissement, la restructuration de ce bâti réalisée dans le cadre de la convention ANRU « Marseille ZUS Centre Nord », contribue à résorber l'habitat insalubre mais également à maintenir la capacité de logements d'Adoma sur le secteur des 1^{er} et 6^e arrondissements. Au cœur de la ville, la future résidence disposera de commerces de proximité, de transports en commun et bénéficiera des animations culturelles et des actions sociales mises en place par les associations. Sa mise en service est programmée pour novembre 2015.

Construire des logements autonomes et confortables

26 studios de type T1 et T1 bis seront créés après restructuration complète de l'immeuble. Ils seront répartis sur 5 niveaux. Un escalier ainsi qu'un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite permettront de desservir les étages. Les logements seront meublés et équipés d'une douche, d'un lavabo, de wc privatifs et d'une kitchenette. Au rez-de-chaussée, un local de 41,30m² destiné à un usage commercial ou associatif et des locaux de services (ménage, vélos, poubelles) ont été prévus.

Une redevance tout compris

Les résidents seront soumis au paiement d'une redevance qui comprend le loyer, les charges (eau chaude et froide, électricité, chauffage, entretien et maintenance des espaces collectifs et mobilier). A titre indicatif, au 1^{er} juillet 2013, le reste à payer après déduction faite par l'APL est de **55 € pour un studio de 19 m²** pour une personne seule bénéficiaire du RSA.

Un public vieillissant et mixte

Les logements accueilleront des personnes âgées, des personnes isolées, des jeunes en rupture familiale, en insertion professionnelle et des salariés précaires. Les deux T1 bis seront destinés à des familles monoparentales.

Pour une insertion réussie: un accompagnement renforcé

Un accompagnement de proximité sera proposé individuellement et collectivement. Il sera assuré par un responsable de résidence qui orientera les résidents vers les services du droit commun.

Cette opération, d'un coût total de 2 225 945 € a été rendue possible grâce au soutien financier des partenaires de la Convention ANRU « Marseille ZUS Centre Nord »: l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille et de la CARSAT Sud-Est dans le cadre de l'accueil des personnes retraitées.

Mission renouvellement urbain

DGA-DUST, Direction Opérationnelle de l'Habitat

METROPOLE AMP

BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Tél. : 04.91.09.52.00

mru@ampmetropole.fr

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/toutes-les-actualites/actualite-23.html>